

AVEC DE NOUVELLES PRODUCTIONS SOPHISTIQUÉES ET COMPÉTITIVES

L'INDUSTRIE MILITAIRE CRÉE L'ÉVÉNEMENT À LA FIA

Page 2

ABDELHAKIM BELAABED :

« LES RÉSULTATS
DU BEM SONT
SATISFAISANTS »

Page 2

ISSN : 1112-7449

MIDI

L'info, rien que l'info

QUOTIDIEN NATIONAL D'INFORMATION

Libre

N° 5047 | Dimanche 30 juin 2024 - Prix- Prix : 10 DA • www.lemidi-dz.com

ÉCOLE SUPÉRIEURE
DE GUERRE

SAÏD CHANEGRIHA
PRÉSIDE
LA SORTIE DE
LA 17^e PROMOTION

Page 5

SOUSCRIPTIONS AU PROGRAMME AADL 3

OUVERTURE DE LA PLATEFORME NUMÉRIQUE LE 5 JUILLET À 21H

Page 5



ÉLECTION PRÉSIDENTIELLE ANTICIPÉE



L'ANIE SOUS FORTE PRESSION

Page 3

■ ACTIVITÉS DU GOUVERNEMENT

**BRAHIM MERAD INSPECTE
DES PROJETS À ALGER**

Page 3

■ L'IMPORTATION ALIMENTAIRE SOUS LA LOUPE

**L'ÉTAT COMPTE METTRE
DE L'ORDRE**

Page 2

■ APN

**ADOPTION DE LA LISTE
DES VICE-PRÉSIDENTS**

Page 3

PAR DE NOUVELLES PRODUCTIONS SOPHISTIQUÉES ET COMPÉTITIVES

L'Industrie militaire crée l'évènement à la FIA

Le pavillon de l'Industrie militaire a créé l'évènement lors de la 55^e édition de la Foire internationale d'Alger (FIA) par l'exposition de nouvelles productions sophistiquées et compétitives, de très haute qualité, réalisées par des compétences algériennes dans diverses spécialités, traduisant, ainsi, le niveau exceptionnel atteint par les unités de production de cette industrie, qui ont su s'adapter aux avancées technologiques.

PAR RIAD EL HADI

Lors d'une tournée de l'APS à la FIA qui se tient du 24 au 29 juin, un afflux particulier de visiteurs a été constaté au niveau du pavillon des industries militaires, présentes avec de nouvelles pro-



ductions diversifiées et captivantes.

Parmi ces nouveautés, les nouveaux modèles développés de camions et d'autobus version 2024, exposés par l'Etablissement de développement de l'industrie automobile de Tiaret assurant la commercialisation de productions des marques "Mercedes Benz" et "SONACOME" relevant de la Direction des Industries militaires du ministère de la Défense nationale, des modèles alliant conception moderne et robustesse.

À cet effet, le représentant dudit établissement, a indiqué que « six modèles constituaient la révélation de cette édition, dont trois camions de modèle développés, le K7,5 appelé à remplacer le K66 avec une charge globale ne dépassant pas les 7,5 tonnes, le KM7,5 d'une charge globale de 9,5 tonnes, outre le K12, la version développée du K120, d'une charge globale de 12 tonnes ».

L'Etablissement y a également pris part avec trois bus, dont deux bus de 33 et 49

sièges, et d'autres réservés au transport urbain des voyageurs, d'une capacité pouvant atteindre 100 passagers.

Destinés aux entreprises publiques et privées, ainsi qu'aux personnes physiques, ces modèles seront produits et commercialisés, selon le même intervenant, en 2025.

De son côté, l'Etablissement de construction mécanique de Khenchela qui relève de la Direction des fabrications militaires (DFM) a présenté le prototype d'un fusil de précision de calibre 7,62 mm, conçu et développé par l'Etablissement. Ledit fusil est actuellement en phase d'intégration, selon les explications fournies par le représentant de l'Etablissement.

Ledit établissement s'emploie, à travers sa participation à la FIA, à faire connaître davantage son activité et ses produits, en exposant également les tubes à canaux utilisés comme pièces de rechange.

Autre nouveauté de la FIA, l'hôpital de campagne mobile conçu aux normes

internationales par l'Etablissement central de construction (ECC) relevant de la Direction des fabrications militaires (DFM).

Le président de la République, M. Abdelmadjid Tebboune, s'est arrêté devant cette réalisation, qui a suscité la curiosité des visiteurs.

Cet hôpital se compose de deux zones : une zone stérile, qui comprend une salle d'opération, une salle de réanimation et une salle de stérilisation des instruments chirurgicaux, et une zone non stérile, qui comprend une salle de soins, une salle de radiologie, un laboratoire d'analyses, une salle préopératoire et un hall de réception. Cet hôpital doté de matériels et d'équipements de pointe a été réalisé par l'assemblage de six (6) cabines préfabriquées répondant aux normes internationales. De son côté, l'Etablissement central de rénovation du matériel des transmissions s'emploie à fabriquer et à développer les systèmes et appareils de communication par des ressources humaines locales pour en équiper les unités de l'Armée nationale populaire.

L'Etablissement a exposé, lors de cette FIA, ses différents produits développés localement et en partenariat avec des étrangers, selon les explications fournies par le responsable de la chaîne de montage au niveau de l'Etablissement.

« Le stand de l'Etablissement de développement et de production des systèmes de technologies avancées (EDPS-TA) qui a participé à l'exposition avec des modèles de drones de petite taille quadrirotor, a montré que cet établissement était à la pointe des technologies dans ce domaine ».

Ce drone à voilure fixe destiné à la surveillance diurne et nocturne est une des nouveautés de cette édition de la Foire», selon les précisions d'un représentant de l'Etablissement.

Quelque 700 exposants nationaux et étrangers, représentant 32 pays, participent à cette 55^e édition de la Foire internationale d'Alger, dont la Turquie est l'invitée d'honneur.

R. E.

L'IMPORTATION ALIMENTAIRE SOUS LA LOUPE

L'État compte mettre de l'ordre

PAR FAYÇAL ABDELGHANI

Le ministère du Commerce compte rétablir de l'ordre dans les importations. Les produits agro-alimentaires seront soumis à des mesures drastiques de contrôle sur les prix et leur écoulement sur le marché intérieur.

C'est du moins ce qui ressort des dernières déclarations du ministre du Commerce Tayeb Zitouni où il est question « de renforcer les instructions du Chef de l'Etat concernant la création de 14 plateformes de vente des produits nationaux de large consommation afin de bannir toute pénurie à l'avance ».

Le lait, les viandes, les produits céréaliers, les fruits et légumes ainsi que les produits pharmaceutiques sont désormais soumis à un approvisionnement continu avec une régulation sur tout le marché national. Pour la saison estivale, le ministre évoque les grandes lignes des principaux produits

demandés durant l'été avec « une vérification de la conformité, des prix du marché et de la fourniture de certains produits tels l'électroménager à des prix abordables. » Pour mettre hors circuit, les intermédiaires et d'éventuels spéculateurs, le ministre est intransigeant. « Il y aura des produits nationaux avec des prix et marges fixés par l'Etat », martèle-t-il.

En effet, depuis la fin d'avril, le gouvernement compte poursuivre sa feuille de route en appliquant les marges bénéficiaires sur les produits agro-alimentaires après avoir fixé celles des légumes secs (5% pour le marché de gros et 8% pour le marché du détail). Pour les viandes rouges, le premier responsable du commerce précise que « ces marges concernent le taux de 5% pour la vente au gros et 8% pour la vente chez les boucheries ou marchands de détails ».

Pour mettre de l'ordre dans les importations, le ministère du Commerce va se

plier aux lois et règlements en vigueur dont notamment celles de « vérification de coûts de revient, les factures afin d'éviter la surfacturation et le gonflage des prix à la vente. » Les sanctions à l'encontre des fraudeurs peuvent prévaloir sur le retrait de la domiciliation bancaire et des poursuites judiciaires contre ceux écoulent des marchandises nuisant à la santé publique. Pour assainir davantage, le nombre des importateurs a été réduit et on dénombre 14.000 au lieu de 45.000 en 2019.

Pour le marché de la banane, le ministre a évoqué que « les nouvelles règles sur la commercialisation et les prix de ce produit sont désormais opérationnelles et ceux qui violent les règles de la concurrence et des prix seront soumis aux sanctions. » La numérisation et le suivi des importations de ces produits permettent dorénavant d'identifier les anomalies sur leur prix.

F. A.

ABDELHAKIM BELAABED :

« Les résultats du BEM sont satisfaisants »

À l'ouverture de la Conférence nationale sur les préparatifs de la rentrée scolaire 2024/2025, le ministre de l'Éducation nationale, Abdelhakim Belaabed, a commenté les résultats du BEM, affichés ce jeudi. Il a estimé que « le taux global de réussite (examen et passage) caracole à 73,27%, soit une progression de 8,14 % comparative avec l'année dernière ».

Il a souligné une réduction significative des tentatives de fraude aux épreuves officielles de fin de cycles moyen et secondaire, « grâce aux efforts des institutions de l'État pour préserver l'intégrité des examens nationaux. »

Par ailleurs, le ministre a précisé que la conférence nationale, qui durera trois jours, permettra de finaliser les dossiers de clôture de l'actuelle année scolaire et de préparer la prochaine. Il a expliqué que des décisions contraignantes pour les directeurs de l'Éducation nationale et ceux des établissements scolaires, seront prises à l'issue de la rencontre. Il a décliné quelques nouveautés pour la rentrée scolaire 2024/2025, dont la dotation de 1700 écoles primaires de tableaux tactiles, la baisse de matières enseignées au premier palier de l'éducation nationale. Il a également mentionné l'augmentation du volume horaire consacré à l'éducation physique et sportive et aux activités artistiques, ainsi que le nombre des élèves en classes préparatoires. Le ministre a aussi évoqué la généralisation de l'enseignement de l'anglais en l'introduisant en cinquième année de l'enseignement primaire, le passage à l'organisation d'un examen d'évaluation des acquis pour les trois cycles de l'enseignement primaire, et l'adoption d'un nouveau cahier des charges pour les écoles privées.

R. N.

ÉLECTION PRÉSIDENTIELLE ANTICIPÉE

L'ANIE sous forte pression

Décidément, des candidats à l'élection présidentielle anticipée du 7 septembre prochain ne cessent d'exprimer leur désappointement par rapport au dispositif mis en place pour l'opération de collecte des signatures.

PAR KAMAL HAMED

Des candidats ont exprimé leur colère en mettant en avant les difficultés rencontrées lors de cette opération qui se poursuivra durant encore quelques semaines. D'ailleurs ces candidats n'ont eu de cesse de saisir l'autorité nationale indépendante des élections (ANIE) à l'effet de trouver des solutions et d'aplanir ces difficultés et autres obstacles. Dans ce cadre, le parti des travailleurs (PT) est revenu à la charge en saisissant de nouveau l'ANIE. Ce parti a déjà saisi cette institution de surveillance des élections et c'est donc pour la deuxième fois qu'il vient évoquer les difficultés que rencontre sa candidate, Louisa Hanoune. Dans un communiqué rendu public le secrétariat du bureau politique du PT soutient que les difficultés sont très nombreuses au point « d'entraver de manière dangereuse » l'opération de collecte de signatures des citoyens. Rappelons que selon la loi électorale les candidats à la présidentielle sont obligés de collecter 50 000 signatures de citoyens dans pas moins de 29 wilayas ou, à défaut, de réunir 600 signatures des élus dans les assemblées locales et nationales. Dans sa nouvelle saisine le PT va même jusqu'à soutenir que l'ANIE n'a pas bien préparé cette opération et ce, « à tous les niveaux ». Le PT estime que 15 jours après le lancement de l'opération et malgré les assurances de l'ANIE la situation ne s'est pas du tout améliorée. Ce parti fait ainsi cas des pannes répétitives que subit la plateforme numérique de l'ANIE ainsi d'ailleurs que les coupures fréquentes d'internet. C'est en effet lors de l'opération d'authentification des formulaires de souscription des citoyens au niveau des APC ou dans les antennes de l'ANIE que les difficultés



surgissent. A cause de ces difficultés de nombreux citoyens électeurs ne sont pas inscrits sur les listes électorales dans les délais requis. Dans un live sur sa page Facebook, Louisa Hanoune a estimé que le dispositif de l'ANIE est « non opérationnel ». Il n'y a pas que la candidate du PT qui a fait cas de ces difficultés puisque d'autres candidats en ont fait de même. C'est en effet le cas de Zoubida Assoul qui a, elle aussi, dénoncé les contraintes d'ordre organisationnel et administratif qui freinent l'opération de collecte des signatures. Au titre des contraintes, la candidate de l'UCL cite le retard accusé par le lancement de l'opération de collecte des parrainages. « *Devant intervenir le lendemain de la convocation du corps électoral, la collecte des signatures n'a débuté que deux semaines plus tard* », a-t-elle signifié. Pour cette candidate, « *le démarrage de la formalisation des parrainages auprès des annexes locales de l'Anie a com-*

mené le 18 juin, voire le 20 du mois courant dans certaines communes, alors qu'elle devait débiter le lendemain de la convocation du corps électoral », a-t-elle soutenu. Par conséquent, Mme Assoul réclame le prolongement des délais requis pour la collecte des signatures et la révision des listes électorales afin de permettre aux électeurs de s'inscrire sur les listes électorales. C'est sans doute dans la même veine que le président de l'ANIE, Mohamed Charfi, a reçu ce jeudi ces derniers jours le premier responsable du MSP chargé de la gestion de la préparation électorale. Selon un communiqué de ce parti politique, dont le leader Abdelaali Hassani Cherif, est candidat à cette élection, une série de préoccupations a été transmise à l'ANIE. C'est dire que cette dernière institution se trouve sous une forte pression. L'ANIE est appelée à améliorer au plus vite le dispositif pour ne pas pénaliser davantage les candidats.

K. H.

ACTIVITÉS DU GOUVERNEMENT

Brahim Merad inspecte des projets à Alger

PAR RACIM NIDHAL

« *Le ministre de l'Intérieur, des Collectivités locales et de l'Aménagement du territoire, Brahim Merad, a entamé, hier matin, une visite de travail et d'inspection dans la wilaya d'Alger, accompagné de plusieurs ministres* », rapporte un communiqué des services de communication de son département. Il est précisé dans le document, que « *cette visite s'inscrit dans le cadre de l'exécution des directives du président de la République, Abdelmadjid Tebboune, qui accorde une attention particulière aux jeunes pour garantir leur accès équitable aux services fournis*. » Le ministre et ses collègues supervisent le lancement de la saison estivale et la mise en service de plusieurs

infrastructures pour les jeunes et les activités sportives. Ils inaugureront également six nouvelles piscines dans la capitale. Il sera question de la réouverture de 40 piscines et la réalisation de 102 nouvelles piscines, à l'échelle nationale. « Plus de 32 000 enfants des wilayas des Hauts Plateaux et du Sud ont bénéficié des camps d'été, et plusieurs terrains de proximité et espaces de jeux et de loisirs ont été inaugurés à travers le pays » souligne le communiqué. Il ajoute que « *cette initiative s'inscrit dans le cadre des mesures préventives visant à renforcer la sécurité des jeunes en leur fournissant des espaces sûrs et bien équipés pour les protéger des risques de noyade et de baignade dans les plans d'eau et les plages interdits*. »

R. N.

APN

Adoption de la liste des vice-présidents

L'Assemblée populaire nationale (APN) a adopté, hier à l'unanimité, la liste des vice-présidents au titre de la quatrième année de la neuvième législature, et ce, lors d'une séance plénière présidée par le président de l'institution, Brahim Boughali.

Conformément à l'article 13 du Règlement intérieur de l'APN, une liste de neuf (9) députés proposés par les groupes parlementaires a été adoptée. Il s'agit des députés Zouhaier Nasri et Adel Meitah pour le parti du Front de libération nationale (FLN), Hani Ahcene et Ayoub Hammad pour les Indépendants, Rachid Zine et Souleyman Zerkani pour le Mouvement de la société pour la paix, Monder Bouden pour le Rassemblement national démocratique (RND), El Hadj Cheikh Berbara pour le Front El Moustakbal et Abderrezak Touati pour le Mouvement El-Bina. À cette occasion, M. Boughali s'est félicité du « *climat de fraternité ayant caractérisé l'opération de renouvellement des structures* », souhaitant plein succès aux nouveaux vice-présidents dans leurs fonctions afin que l'Assemblée puisse, a-t-il dit, « *accomplir pleinement le rôle qui est le sien en vertu de la Constitution* ».

Il a également salué les efforts des membres du Bureau sortant, qui ont, a-t-il dit, « *travaillé avec intégrité et dévouement tout au long d'une année marquée par d'intenses activités législatives et de contrôle et plusieurs Journées d'étude, parlementaires et diplomatiques* ».

A noter qu'au terme de l'adoption de la liste des nouveaux vice-présidents de l'APN, il a été procédé à l'installation des douze (12) commissions permanentes.

PRATICIENS DE LA SANTÉ
PUBLIQUE

Les statuts et régimes indemnitaires publiés en juillet

Le Syndicat national des praticiens de la Santé publique a annoncé que les statuts et régimes indemnitaires seront publiés au Journal officiel le mois de juillet prochain.

Citant le ministre de la Santé, le Syndicat indique que les « *statuts et régimes indemnitaires seront publiés au cours de la première semaine de juillet*. »

La même source précise que ces textes entreront « *en vigueur avec effet immédiat* » et « *effet rétroactif à partir du 01 janvier 2024* ».

Dans ce contexte, le Syndicat national des praticiens de la Santé publique indique sur sa page Facebook qu'« *en préparation de la mise en œuvre des statuts et régimes indemnitaires, les directions de la Santé instruisent les établissements de Santé pour qu'ils mettent à jour les informations sur le parcours professionnel des employés (grade et rang) avant le 4 juillet*. »

R. N.

RÉPUBLIQUE D'ARMÉNIE

Agrément du nouvel ambassadeur d'Algérie

« *Le gouvernement arménien a donné son agrément à la nomination de M. Boumediene Guennad en qualité d'ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire de la République algérienne démocratique et populaire auprès de la République d'Arménie avec résidence à Moscou* », a indiqué hier samedi un communiqué du ministère des Affaires étrangères et de la Communauté nationale à l'étranger.

R. N.

PROTECTION ET PROMOTION DES DROITS DE L'HOMME

L'Algérie réitère depuis Genève son «ferme» engagement

Le représentant permanent de l'Algérie auprès de l'Office des Nations unies à Genève, Rachid Bladehane, a réitéré vendredi l'engagement «ferme» de l'Algérie en faveur de la protection et la promotion des droits de l'Homme à tous les niveaux, lors du dialogue interactif avec le Rapporteur spécial des Nations Unies sur le droit de réunion pacifique et d'association.

PAR LAKHDARI BRAHIM

M. Bladehane a exprimé, au nom de la délégation algérienne, sa gratitude au Rapporteur spécial des Nations Unies sur le droit de réunion pacifique et d'association, M. Clément Nyaletsossi Voule, pour sa visite en Algérie et pour le rapport détaillé qu'il a présenté à la suite de sa mission.

«Ma délégation prend note des recommandations formulées par le Rapporteur Spécial dans son rapport et réitère l'engagement ferme de l'Algérie en faveur de la protection et la promotion des droits de l'Homme à tous les niveaux», a-t-il



déclaré. M. Bladehane a notamment tenu à souligner l'«engagement ferme» de l'Algérie pour le dialogue ouvert et la coopération avec les mécanismes des Nations Unies, comme en témoignent les discussions «fructueuses» de M. Voule lors de sa visite dans le pays. «Notre participation active à ces échanges démontre notre volonté de travailler ensemble en vue de promouvoir la situation des droits de l'Homme en Algérie», a-t-il fait remarquer. M. Bladehane a également tenu à mettre en lumière «l'importance cruciale des contributions de la société civile et

des parties prenantes basées en Algérie, à travers les appels à contributions concernant les visites-pays des titulaires de mandats des Nations Unies.»

«Cette coopération étroite entre le gouvernement et la société civile en Algérie», a-t-il poursuivi, «se manifeste par des initiatives telles que la création de l'Observatoire national de la société civile qui attestent de notre engagement en faveur d'un dialogue ouvert et inclusif», relevant que «cette collaboration renforce notre démarche vers une gouvernance participative et transpar-

ente.» S'agissant de la liberté d'association et de la société civile, M. Bladehane a tenu à souligner que «la liberté d'association est pleinement exercée en conformité avec la loi et les standards internationaux».

«Les restrictions mentionnées dans le rapport sont nécessaires pour prévenir le financement du terrorisme et garantir l'autonomie des associations. De plus, la participation de la société civile dans la lutte contre la corruption est encouragée sans discrimination», a-t-il précisé.

En ce qui concerne les associations religieuses, le représentant permanent de l'Algérie auprès de l'Office des Nations unies à Genève a indiqué que «la liberté de culte est garantie par la Constitution et s'exerce conformément à la loi», rappelant qu'«aucun dossier concernant les adeptes mentionnés dans le rapport n'a été déposé auprès du ministère de l'Intérieur» et que «les fermetures de lieux de culte non autorisés ont été effectuées pour des raisons de sécurité et de conformité aux normes avec des mesures prises pour accompagner les organisations religieuses.» Concernant la classification des organisations terroristes, M. Bladehane a fait savoir que cette dernière est «conforme au Décret exécutif n° 21-384/2021 ainsi qu'aux résolutions pertinentes du Conseil de sécurité des Nations unies.» S'agissant du droit syndical et les libertés politiques en Algérie, il a déclaré qu'il est important de préciser que «ce droit est pleinement reconnu et protégé par la Constitution et la loi en vigueur». En ce qui concerne les réunions et les manifestations publiques, il a indiqué que «la législation algérienne définit clairement les conditions pour leur tenue en respectant l'ordre public.»

L. B.

CONSEIL DE LA NATION Clôture de la session ordinaire

Conformément aux dispositions de l'article 138 (alinéas 1 et 2) de la Constitution et de l'article 5 de la loi organique 16-12, modifiée et complétée, fixant l'organisation et le fonctionnement de l'Assemblée populaire nationale et du Conseil de la nation ainsi que les relations fonctionnelles entre les chambres du Parlement et le Gouvernement, le Conseil de la nation clôturera sa session ordinaire 2023-2024 demain à 10h00.

R. N.

ACCIDENTS DE LA CIRCULATION 20 morts et 555 blessés en 48 heures

«Vingt (20) personnes ont trouvé la mort et 555 autres ont été blessées dans plusieurs accidents de la circulation enregistrés au cours des dernières 48 heures à travers le pays», selon un bilan rendu public hier par la Protection civile. Le bilan le plus lourd a été enregistré dans la wilaya d'El Meghair où quatre personnes sont décédées et une autre a été blésée, suite à une collision entre deux véhicules légers sur la RN 03, dans la commune de Sidi Khalil.

«Dans la wilaya de Djelfa, trois personnes sont mortes et huit autres ont été blessées dans un carambolage entre trois véhicules légers, survenu sur la RN 01 dans la commune de Messaad», précise la même source.

R. N.

JOURNÉE INTERNATIONALE DU PARLEMENTARISME

Salah Goudjil réaffirme l'attachement de l'Algérie à la démocratie

PAR CHAHINE ASTOUATI

«À la veille de la Journée internationale du parlementarisme, célébrée le 30 juin et coïncidant, cette année avec le 135^e anniversaire de la création de l'Union interparlementaire, le bureau du Conseil de la Nation, sous la présidence de M. Salah Goudjil», a publié un communiqué dans lequel il réaffirme l'attachement de l'Algérie à la démocratie et au travail parlementaire. « Les Parlements du monde entier commémorent la Journée internationale du parlementarisme, le 30 juin de chaque année, et avec elle, l'anniversaire de la création de l'Union interparlementaire, et ces deux événements rappellent clairement la position qu'occupent les parlements à l'intérieur et à l'extérieur de leurs pays grâce à leurs contributions au processus sur les plans législatif et de contrôle, et le rôle important joué par les parlementaires dans la représentation de leurs peuples », est-il souligné dans le communiqué.

Le président du Conseil de la Nation a tenu aussi à rappeler le chemin parcouru par l'Union interparlementaire depuis sa

création le 30 juin 1889 par un groupe de parlementaires qui « croyaient en l'efficacité du dialogue parlementaire et de la diplomatie parlementaire comme la meilleure approche pour régler conflits et désaccords et non les guerres et les affrontements armés qui génèrent dévastation et destruction, que nous voyons aujourd'hui – malheureusement – dans de nombreuses régions du monde. »

«L'exemple de Gaza, où l'occupation sioniste poursuit ses crimes contre des civils innocents, notamment des nourrissons, des enfants, des femmes et des personnes âgées, et en détruisant les biens civils, les zones urbaines et l'environnement, commettant un génocide complet en recourant à toutes les formes de meurtres de masse, de barbarie, de déplacement forcés et d'abus», a aussi été évoqué dans le communiqué.

Il poursuit que tous ces actes constituent une violation flagrante et criminelle des dispositions du droit international et de ses principes, ainsi des valeurs fondamentales de l'Union interparlementaire « dont l'importance est plus grande que toute autre institution. Cela

fait longtemps que l'Union interparlementaire n'est plus considérée comme un havre de dialogue et de solutions pacifiques et négociées pour prévenir et réduire les conflits, ainsi que pour faire prévaloir la raison », lit-on encore.

Parlant également de démocratie, le président du Conseil de la Nation confirme que : « nous, algériennes et algériens, pouvons être fiers des étapes importantes et des progrès tangibles qui ont été réalisés dans le processus de construction de l'expérience démocratique en Algérie, dans le but d'établir une véritable pratique démocratique, émanant de la profondeur de notre société, enrichie et nourrie par les valeurs et les principes de la glorieuse Révolution de Novembre, et fondée sur les énormes sacrifices qu'elle a immortalisés par ses innombrables chouhadas, ainsi que par les martyrs du devoir national qui ont combattu le terrorisme obscur de longues années, c'est tout cela qui a contribué à ce que notre pays parvienne aujourd'hui au stade de la consolidation démocratique, loin de tout diktat étranger.»

C. A.

SOUSCRIPTION AU PROGRAMME AADL 3

Ouverture de la plateforme numérique le 5 juillet à 21h

Le ministre de l'Habitat, de l'Urbanisme et de la Ville, Tarek Belaribi, a informé, hier samedi, que la plateforme numérique dédiée aux souscriptions au programme AADL 3 sera ouverte le vendredi 5 juillet à partir de 21h au lieu de 17h, comme annoncé précédemment. Elle restera opérationnelle jusqu'à 3h du matin. Elle sera accessible, à nouveau, le lendemain de 8h à 18h.

PAR RAHIMA RAHMOUNI

Les nouvelles conditions et modalités d'acquisition de logements publics réalisés dans le cadre de la formule location-vente ont été fixées par un décret exécutif publié dans le Journal officiel n°43. Il s'agit du décret exécutif n°24-203 modifiant et complétant le décret exécutif n°01-105 du 23 avril 2001, signé par le Premier ministre, M. Nadir Larbaoui, le 25 juin courant et qui fixe «les conditions et les modalités d'acquisition, dans le cadre de la location-vente, de logements réalisés sur fonds publics ou sur ressources bancaires ou tous autres financements.» À rappeler que le Gouvernement avait examiné, le 12 juin, lors d'une réunion présidée par M. Larbaoui, le projet de ce nouveau décret exécutif, en application des décisions prises par le président de la République, M. Abdelmadjid Tebboune, relatives à l'ouverture des inscriptions au programme AADL3 à partir du 5 juillet prochain. En vertu de ce texte, le souscripteur à l'acquisition d'un logement dans le cadre de la location-vente, doit s'acquitter d'un apport initial de 38% du prix du logement dans les délais impartis. Le versement de cet apport s'effectue selon des tranches, à savoir 10% après l'acceptation provisoire de la demande, 7% à l'achèvement des travaux de fondation, 7% à la fin des travaux de gros oeuvres, 7% à l'achèvement de tous les travaux de corps d'état secondaires et ceux des voiries et réseaux de viabilité tertiaire, ainsi que 7% à la signature du contrat location-vente et la remise des clés du logement. Selon les dispositions de ce texte, le coût final devant servir au calcul du prix du logement est fixé sur la base du prix d'acquisition de l'assiette foncière, du coût des différentes études et des travaux de construction, ainsi que de celui des travaux de viabilisation tertiaires, augmenté du montant des différentes prestations effectuées. La location-vente est consentie à tout postulant ayant le revenu mensuel net et/ou avec le revenu net cumulé de son conjoint entre un montant supérieur à 24 000 DA et n'excédant pas six (6) fois le salaire national minimum garanti (SNMG). Cette formule est accessible au postulant n'étant pas propriétaire ou n'ayant



pas été propriétaire lui et/ou son conjoint d'un terrain à bâtir ou d'un bien immobilier à vocation d'habitation par voie de possession acquisitive ou par toute forme de propriété, ou par une décision rendue par un organisme de l'Etat, avant la signature du contrat de location-vente par devant un notaire, enregistré et publié. Cette formule est ouverte également au postulant n'ayant pas bénéficié, ni lui ni son conjoint, d'une aide financière de l'Etat en vue de la construction ou de l'acquisition d'un logement, avant la signature du contrat de location-vente par devant un notaire, enregistré et publié. Aussi, l'accès au logement dans le cadre de la location-vente est régi par un dispositif d'épargne logement auprès de la Banque nationale de l'habitat. Il a été également mentionné que le bénéficiaire doit s'acquitter du montant du prix du logement sur une

durée de 35 ans pour le revenu net cumulé supérieur à 24 000 DA et inférieur ou égal à 4 fois le SNMG, et durant 30 ans pour le revenu net cumulé supérieur à 4 fois le SNMG. S'agissant des bénéficiaires inscrits en 2013, ils doivent s'acquitter du prix du logement durant 25 ans, alors que cette période est de 20 ans pour les inscrits de 2001-2002, dont les dossiers ont été mis à jour en 2013, selon les dispositions de ce texte. En outre, le paiement doit être effectué par le bénéficiaire avant que son âge ne dépasse les 70 ans, est-il encore indiqué dans ce décret, soulignant qu'en cas d'incapacité de s'acquitter du prix du logement ou ayant atteint l'âge requis, le bénéficiaire peut désigner une tierce personne «kafil» à l'effet de prendre en charge le paiement du montant des mensualités échues.

R. R.

PARTICIPATION MASSIVE À L'ÉLECTION PRÉSIDENTIELLE

Les Scouts musulmans algériens lancent la campagne « Je participe pour la patrie »

PAR RANIA NAILI

Les Scouts musulmans algériens (SMA) ont lancé, vendredi depuis Blida, une campagne sous le slogan « Je participe pour la patrie » en vue de sensibiliser les différentes franges de la société, notamment les jeunes, à l'importance d'une participation massive à l'élection présidentielle prévue le 7 septembre prochain. Présidant une conférence régionale de sensibilisation, vendredi après-midi au siège de la wilaya, le Commandant général des Scouts musulmans algériens, Abderrahmane Hamzaoui, a précisé que la campagne de sensibilisation « Je participe pour patrie », lancée depuis Blida, couvrira toutes les wilayas du pays en vue de sensibiliser les citoyens, notamment les jeunes, à l'importance d'une participation massive à l'élection présidentielle du 7 septembre prochain pour « préserver et conforter

les acquis réalisés ».

Lors de cette rencontre régionale, qui s'est déroulée en présence du président du Conseil supérieur de la jeunesse (CSJ), Mustapha Hidaoui, et de cadres des SMA des wilayas du centre, M. Hamzaoui a affirmé que « tous les scouts musulmans algériens sont mobilisés pour assurer le succès de cet important rendez-vous électoral », rappelant le rôle éducatif et civique joué par cette institution dans la société. Passant en revue les différents acquis réalisés par l'Algérie ces dernières années sur le plan intérieur, en matière économique et politique, mais aussi sur le plan international, le commandant général des SMA a estimé qu'il était de notre devoir aujourd'hui de « préserver ces acquis et le processus de développement social, en sensibilisant l'ensemble des acteurs de la société à la nécessité d'une participation massive à cette Présidentielle. »

APRÈS L'ENTRÉE EN SERVICE DE L'HÔPITAL ALGÉRO-QATARI-ALLEMAND SAÏHI :

« Il n'y aura plus de transfert à l'étranger »

Le ministre de la santé Abdelhak Saihi s'est rendu à Mahelma (Alger), où il a inspecté le projet de réalisation de l'hôpital de cardiologie pédiatrique, avant sa réception les prochains jours. Lors de cette sortie de travail, le premier responsable du secteur sanitaire a assuré que « les hôpitaux entrés en service ces dernières années au niveau national permettront le renforcement des structures du secteur et une meilleure prise en charge des patients », affirmant par la même occasion que l'entrée en service, l'année dernière, de l'hôpital des grands brûlés de Zéralda a permis de « prendre en charge la totalité des cas enregistrés ». « Le nombre de cas transférés à l'étranger a notablement baissé. Il est passé de 100 patients ces dernières années à six seulement en 2024. Passer de presque 100 malades évacués à l'étranger à six en trois ans seulement, ce n'est pas rien », a indiqué Saihi, avant de poursuivre : « Avec l'entrée en service de l'hôpital algéro-qatari-allemand, on renoncera complètement au transfert des patients à l'étranger. » Cet hôpital contribuera ainsi à « l'indépendance et à la sécurité sanitaire de notre pays », selon le ministre.

ÉCOLE SUPÉRIEURE DE GUERRE

Saïd Chanegriha préside la Sortie de la 17^e promotion

«Le Général d'armée Saïd Chanegriha, chef d'état-major de l'Armée nationale populaire a supervisé, à l'École supérieure de guerre de Bordj El-Bahri-Alger, la cérémonie de sortie de la 17^e promotion de l'École supérieure de guerre», indique un communiqué du ministère de la Défense nationale.

R. N.

Dans une allocution prononcée devant les participants, le président du CSJ a, lui aussi, insisté sur l'importance de la participation du peuple algérien, toutes composantes confondues, à cette échéance.

Pour M. Hidaoui, sa participation à ces réunions organisées par différents acteurs de la société civile pour encourager les citoyens à voter « est un devoir ». « Il nous incombe, en tant qu'acteurs de la société et institutions officielles, de nous engager sur cette voie », a-t-il dit.

Rappelant les initiatives lancées dans ce cadre par le CSJ, M. Hidaoui a notamment cité la campagne « Haya Chabab » (Allez les jeunes) visant à encourager les jeunes à s'inscrire sur les listes électorales et la campagne lancée vendredi depuis Boumerdes en vue d'inciter les citoyens à participer au processus électoral et à la vie politique.

R. N.

OLED, NANOCCELL ET QNED

LG Algérie présente sa gamme révolutionnaire

LG Algérie, leader dans le domaine de l'électroménager, a présenté fièrement sa gamme essentielle de téléviseurs intégrant les dernières avancées technologiques. Lors d'une rencontre avec les médias à Alger, les responsables de LG ont dévoilé la collection comprenant des téléviseurs OLED, NanoCell, UHD, et a annoncé la prochaine gamme QNED à venir.

Les remises sur les téléviseurs



NUMÉRISATION EN ALGÉRIE

Regards croisés lors du colloque international de l'ESSS

OLED, NANOCELL ET QNED

LG Algérie présente sa gamme révolutionnaire

LG Algérie, leader dans le domaine de l'électroménager, a présenté fièrement sa gamme essentielle de téléviseurs intégrant les dernières avancées technologiques. Lors d'une rencontre avec les médias à Alger, les responsables de LG ont dévoilé la collection comprenant des téléviseurs OLED, NanoCell, UHD, et a annoncé la prochaine gamme QNED à venir.



des pixels auto-éclairés. Certifié HDMI 2.1, il assure une netteté d'image et une profondeur sans égales, compatible avec Dolby Vision, Dolby Atmos, et les contenus Dobly Vision Gaming 4K à 120 Hz. Il répond aux besoins des amateurs de jeux vidéo avec un temps de réponse de 1 ms, la compatibilité avec NVIDIA G-Sync, AMD FreeSync Premium, et la prise en charge VRR.

LG NanoCell : Une Expérience Audiovisuelle Exceptionnelle

Le LG NanoCell a également été évoqué lors de cette rencontre, doté d'une qualité d'image exceptionnelle et des fonctionnalités innovantes. Grâce à son micro-processeur de 5ème génération, son intelligence artificielle, et la technologie NanoCell, assurent des couleurs vives et réalistes avec une cohérence à 100%, même sous de grands angles. La technologie NanoCell de LG exploite un filtre de nanoparticules d'environ 1 nm, intégré dans une dalle LCD, pour absorber les ondes lumineuses indésirables. Cette approche permet la création de couleurs plus vives et réalistes, avec des nuances subtiles, offrant

ainsi une qualité d'image encore plus immersive. La reproduction de couleurs est pure, assurant une cohérence à 100%, et garantit des teintes riches ainsi qu'une image précise, même lorsqu'observée sous des angles étendus. Le LG Nanocell est équipé de fonctionnalités spécifiques visant à offrir aux utilisateurs la qualité d'image souhaitée par les réalisateurs. La fonctionnalité FILMMAKER MODE™ désactive la fluidification des mouvements tout en préservant les rapports d'aspect, les couleurs et les fréquences d'image d'origine. Cela assure une expérience visuelle authentique, fidèle à la vision artistique initiale.

Une Décennie d'Évolution de webOS

Évoluant sur une période de dix ans, le webOS 23 simplifie encore davantage l'expérience utilisateur en regroupant les applications préférées par thème, offrant ainsi une navigation plus fluide et personnalisée. Cette décennie d'évolution de webOS, débutée en 2014 et aboutissant à la version la plus récente en 2023, a solidifié le statut de webOS 23 en tant que première plateforme

de télévision au monde. Les Quick Cards sur webOS 23 rassemblent les applications préférées des utilisateurs par thème, que ce soit pour le sport, la musique ou les jeux, procurant ainsi une navigation plus fluide et personnalisée. Cette fonctionnalité innovante renforce l'accessibilité et la convivialité de webOS 23, consolidant sa position en tant que leader incontesté dans le paysage des plates-formes télévisuelles.

LG QNED : L'Évolution à Venir

LG a aussi annoncé sa nouvelle gamme des téléviseurs le LG QNED, en pleine expansion, promet une expérience visuelle naturelle et nette grâce à des algorithmes d'apprentissage en profondeur. Avec un processeur IA α7 4K de sixième génération et un design fin, le LG QNED offre une combinaison parfaite de divertissement, de performance et d'élégance.

Importantes offres promotionnelles pour la fin d'année chez LG Electronics Algérie

LG Electronics Algérie, fidèle à sa tradition de fin d'année, annonce des promotions exceptionnelles sur

sa large gamme de produit à des prix imbattables. Valable jusqu'au 28 décembre à travers ses points de vente LG répartis sur le territoire national, cette offre exceptionnelle vise à offrir des solutions modernes et performantes, tout en rendant ces innovations plus accessibles pour garantir une expérience utilisateur enrichissante. Cette promotion englobe une gamme de produits dotés des toutes dernières avancées technologiques, assurant un confort optimal au quotidien et une tranquillité d'esprit à long terme. Avec des remises attractives entre -4% et -12%, vous avez l'opportunité d'économiser considérablement, allant de 5000 DA à 20 000 DA.

Vivez l'authenticité de la Coupe d'Afrique avec LG !

À l'approche de la Coupe d'Afrique en Côte d'Ivoire, quoi de mieux qu'une qualité d'image à couper le souffle et un son en très haute définition pour apprécier pleinement le spectacle des matchs? LG Algérie propose d'importantes remises sur l'ensemble de sa gamme de téléviseurs atteignant jusqu'à 15 000 DA de réduction.

Les remises sur les téléviseurs

LG OLED Smart TV Resolution 4K 55 pouces bénéficie d'une remise de 6 % et passe de 269.900,00 à 254.900,00, soit une économie de 15.000,00 Da.

Smart TV NanoCell LG NANO77 55 pouces 4K, 2023 bénéficie d'une remise de 5 % et passe de 134.900,00 à 127.900,00, soit une économie de 7.000,00 Da.

NanoCell 50 pouces bénéficie d'une remise de 12 % et passe de 118.900,00 à 104.900,00, soit une économie de 14.000,00 Da.

Smart TV UHD LG UR80 4K 43 pouces, 2023 bénéficie d'une remise de 12 % et passe de 79.900,00 à 69.900,00, soit une économie de 10.000,00 Da.

Smart TV NanoCell LG NANO77 55 pouces 4K, 2023 accompagné à la Barre de son 3.1.2 | 380W | Dolby Atmos | DTS:X | eARC | Hi-Res 2023 bénéficie d'une remise de 7 % et passe de 203.800,00 à 188.900,00, soit une économie de 14.900,00 Da.

LG ALGERIE étend sa promotion sur sa gamme de réfrigérateurs, de lave-linges, lave-vaisselle et de climatiseurs

Réfrigérateurs InstaView Door-in-Door™ multi-portes | Compresseur Linéaire Inverter | 635 L | DoorCooling+ | Hygiene Fresh+™ | ThinQ bénéficie d'une remise de 5 % et passe de 389.900,00 à 369.900,00, soit une économie de 20.000,00 Da.

Réfrigérateurs multi-portes | InstaView Door-in-Door™ | 458L | Total No Frost | Compresseur Linéaire Inverter bénéficie d'une remise de 4 % et passe de 329.900,00 à 314.900,00, soit une économie de 15.000,00 Da.

Réfrigérateur Multi-Portes | 655L | Gris

| Compresseur Smart Inverter™ | LinearCooling™ | DoorCooling+™ | Porte UltraSleek | ThinQ™ bénéficie d'une remise de 5 % et passe de 289.900,00 à 274.900,00, soit une économie de 15.000,00 Da.

Réfrigérateur 2 portes | Compresseur Smart Inverter | 438 L | Gris | flux d'air multiple | Door Cooling+™ | Compartiment congélateur supérieur bénéficie d'une remise de 5 % et passe de 149.900,00 à 141.900,00, soit une économie de 8.000,00 Da.

Réfrigérateur 2 portes | Compresseur Smart Inverter | 395L | Gris | LINEARCooling™ | Door Cooling+™ bénéficie d'une remise de 5 % et passe de 139.900,00 à 132.900,00, soit une économie de 7.000,00 Da.

Lave-linge 15/8KG | 6 Motion Direct Drive™ | Moteur Direct Drive™ garantie 10 ans | TurboWash | AIDD™ bénéficie d'une remise de 5 % et passe de 139.900,00 à 133.900,00, soit une économie de 6.000,00 Da.

Lave-linge 15KG | 6 Motion Direct Drive™ | Moteur Direct Drive™ garantie 10 ans | TurboWash | AIDD™ bénéficie d'une remise de 5 % et passe de 128.900,00 à 121.900,00, soit une économie de 7.000,00 Da.

Lavante/séchante 10.5/07 KG | 6 Motion Direct Drive™ | Moteur Direct Drive™ garantie 10 ans | AIDD™ | technologie Steam+™ | TurboWash™ bénéficie d'une remise de 4 % et passe de 112.900,00 à 108.900,00, soit une économie de 4.000,00 Da.

Lave-linge 10.5KG | 6 Motion Direct Drive™ | Moteur Direct Drive™ garantie 10 ans | AIDD™ | technologie Steam+™ | TurboWash™ bénéficie d'une remise de 4 % et passe de 102.900,00 à 98.900,00, soit une

économie de 4.000,00 Da.

Lave-linge 10.5KG | 6 Motion Direct Drive™ | Moteur Direct Drive™ garantie 10 ans | AIDD™ | technologie SpaSteam bénéficie d'une remise de 4 % et passe de 97.900,00 à 93.900,00, soit une économie de 4.000,00 Da.

Lave-linge et Sèche-linge | 10,5 / 7 Kgl Capacité plus grande | AI DD | Steam | ThinQ bénéficie d'une remise de 5 % et passe de 104.900,00 à 99.900,00, soit une économie de 5.000,00 Da.

Lave-linge 10.5KG | 6 Motion Direct Drive™ | Moteur Direct Drive™ garantie 10 ans | AIDD™ | technologie SpaSteam bénéficie d'une remise de 5 % et passe de 94.900,00 à 89.900,00, soit une économie de 5.000,00 Da.

Lave-vaisselle LG QuadWash™, 14 couverts, EasyRack™ Plus, Moteur Inverter Direct Drive, Ouverture automatique de la porte, ThinQ™ bénéficie d'une remise de 4 % et passe de 184.900,00 à 176.900,00, soit une économie de 8.000,00 Da.

Lave-vaisselle LG QuadWash™ Steam | EasyRack™ | SmartThinQ™ bénéficie d'une remise de 5 % et passe de 174.900,00 à 166.900,00, soit une économie de 8.000,00 Da.

Lave-vaisselle LG QuadWash™ Steam | EasyRack™ | SmartThinQ™ bénéficie d'une remise de 6 % et passe de 164.900,00 à 154.900,00, soit une économie de 10.000,00 Da.

Lave-vaisselle LG QuadWash™ | EasyRack™ | SmartThinQ™ bénéficie d'une remise de 7% et passe de 149.900,00 à 139.900,00, soit une économie de 10.000,00 Da.

Lave-vaisselle vapeur encastrable LG QuadWash™, 14 couverts, EasyRack™

Plus, Moteur Inverter DirectDrive, ThinQ bénéficie d'une remise de 4 % et passe de 179.900,00 à 171.900,00, soit une économie de 7.100,00 Da.

Pour finir, les remises de fin d'année concernent également les climatiseurs LG Arctool et Dual Cool, qui sont capables de générer à la fois de l'air chaud et froid.

Dual Inverter Compressor™ garantie 10 ans | 12K BTU | Économie d'énergie | Refroidissement rapide | Plasmaster Ionizer | Safe Plus Pre-Filter™ bénéficie d'une remise de 5 % et passe de 129.000,00 à 121.900,00, soit une économie de 7.100,00 Da.

Dual Inverter Compressor™ garantie 10 ans | 18K BTU | Économie d'énergie | Refroidissement rapide | Plasmaster Ionizer | Safe Plus Pre-Filter™ bénéficie d'une remise de 5 % et passe de 175.900,00 à 167.900,00, soit une économie de 8.000,00 Da.

Dual Inverter Compressor™ garantie 10 ans | 12K BTU | Économie d'énergie | Refroidissement rapide | Nettoyage automatique | Silencieux bénéficie d'une remise de 4 % et passe de 99.900,00 à 95.900,00, soit une économie de 4.000,00 Da.

Dual Inverter Compressor™ garantie 10 ans | 18K BTU | Économie d'énergie | Refroidissement rapide | Nettoyage automatique | Silencieux bénéficie d'une remise de 5 % et passe de 152.900,00 à 145.900,00, soit une économie de 7.000,00 Da.

Dual Inverter Compressor™ garantie 10 ans | 22K BTU | Économie d'énergie | Refroidissement rapide | Nettoyage automatique | Silencieux bénéficie d'une remise de 4 % et passe de 191.900,00 à 184.900,00, soit une économie de 7.000,00 Da.

Technologies : création de deux écoles supérieures

Deux écoles supérieures ont été créées en vertu de deux décrets exécutifs publiés dans le Journal officiel n°79. Il s'agit d'une école nationale supérieure en nanosciences et nanotechnologies, et d'une école nationale supérieure de technologie des systèmes autonomes. Les deux écoles sont placées sous la tutelle du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique.

L'Ecole de l'intelligence artificielle obtient son 1er « Label » de projet innovant

Et l'école nationale de technologie des systèmes autonomes « a pour mission d'assurer la formation supérieure, la recherche scientifique et le développement technologique à la formation d'ingénieurs et de docteurs possédant les compétences scientifiques, techniques et générales de haut niveau, les rendant aptes à exercer des fonctions de développement ou d'enseignement dans les domaines des nanosciences et nanotechnologies », selon le décret exécutif.



nologique spécialisé de formation agricole à Sidi Bel Abbès a été créé en vertu d'un décret exécutif publié dans le même Journal officiel (n°79). « L'institut offre des parcours de forma-

tion sur les nouvelles techniques d'élevage des bovins, ovins, caprins et équins ainsi que dans le domaine de la santé animale », selon le texte.

NUMÉRISATION EN ALGÉRIE

Regards croisés lors du colloque international de l'ESSS

L'École Supérieure de la Sécurité Sociale (ESSS) a récemment accueilli un événement scientifique d'envergure, plongeant dans les méandres de la transformation numérique.

Ce colloque international, organisé les 13 et 14 décembre derniers par le laboratoire LTESS en collaboration avec le laboratoire MaGiPo, a brillamment levé le voile sur un thème crucial : « La transformation numérique des organisations : Les préalables en management des ressources humaines ». Réunissant un éminent parterre d'experts et de chercheurs, tant nationaux qu'internationaux, cet événement s'est déroulé au niveau du siège de l'ESSS à Ben Aknoun (Alger), et a également été accessible en ligne. Le coup d'envoi de cette manifestation scientifique a été donné par le Professeur Nacer Daddi Addoune, Directeur de l'ESSS, qui a appuyé l'importance capitale de la transformation numérique dans l'économie nationale. De plus, Professeur Daddi Addoune a rappelé que l'efficacité des organisations repose désormais sur la maîtrise des nouvelles technologies, établissant ainsi un lien indéniable entre leur utilisation judicieuse et la productivité. Dans la lignée de cette vision, Professeure Meriem Cherfouh, Présidente du colloque et Directrice adjointe chargée des relations extérieures et de la formation continue à l'ESSS, a souligné avec pertinence l'émergence des nouvelles technologies dans notre quotidien, éclairant de ce fait leur impact multifacetté, en particulier dans le monde du travail et la gestion des ressources humaines. « Ce colloque international sera une tribune pour mettre en lumière les défis que pose la numérisation au sein des entreprises et des organismes algériens. Il ouvre les portes à un échange de connaissances et de bonnes pratiques cruciales dans ce domaine », a souligné avec conviction Professeure Cherfouh lors de son allocution inaugurale. Le représentant du Ministre du Travail, de l'Emploi et de la Sécurité Sociale, Mohamed Louail, a quant à lui mis en lumière les efforts déployés par le Ministère dans cette transformation. Il a évoqué les solutions numériques telles que le portail El Wassit, Khadamati et Tawdijh, démontrant ainsi l'engagement concret envers ce changement, conformément aux engagements du Président de la République.

Le colloque s'est aussi distingué par la présence d'une élite académique,



nationale et internationale, traitant de différents axes centraux liés à la numérisation, à l'instar de la numérisation, ses formes et ses configurations, ses avantages et ses exigences, ou encore du cadre juridique des TIC, ainsi que du recrutement, la formation de perfectionnement et le suivi des RH. Ces thématiques ont été diffusées au cours du colloque sous forme de conférences, séances plénières, ateliers et tables rondes. Outre les éminents chercheurs et universitaires, cet événement a rassemblé une variété de profils, entre étudiants, cadres des organisations sous la tutelle du Ministère du Travail, de l'Emploi et de la Sécurité Sociale, ainsi que des acteurs économiques.

Face aux défis de la transformation numérique, où en est l'Algérie ?

Le premier jour du colloque s'est révélé riche en échanges et en expertises, mettant en lumière des perspectives cruciales pour la transformation numérique en Algérie et offrant un panorama complet des défis, enjeux et avancées de la numérisation en Algérie. La première plénière, animée par la Professeure Cherfouh, a brillamment débuté avec la participation du représentant du Directeur général de la caisse nationale de la retraite (CNR), abordant la transformation digitale de cette institution. Suivi de près par Docteur Mohamed Amroune, qui a soulevé la numérisation et la transparence comme étant les enjeux de l'Algérie nouvelle. Cette plénière a été également marquée par l'intervention du Professeur Larkeche Seddik, expert international en droit et stratégie de l'Université de Lyon 3 (France), abordant la préparation d'un climat organisationnel adéquat à la numérisation. Lefkir Farid, Président de l'Algerian Information Technology Association et Général Manager de M2I Services, a, quant à lui, dressé un état des lieux concernant la transformation numérique en Algérie. La présentation d'un projet de Chatbot, mis en place dans le cadre de la stratégie de

transformation digitale de l'ESSS, a clôturé cette séance. Ayant encadré le travail, Docteur Rouane Rafik, Directeur adjoint chargé de la post-graduation à l'ESSS et membre du Labo LTESS, a partagé les détails de cette initiative novatrice, avec l'intervention de Rahmoun Mohamed Elamine, étudiant de l'ESSS et concepteur du Chatbot dans le cadre de son Master, et la collaboration du Docteur Rouane Sihem, MCA à l'Université de Toulouse (France). Ce Chatbot vise à simplifier l'accès à l'information, à offrir un support constant aux étudiants et aux membres de l'ESSS, tout en répondant efficacement aux requêtes et aux besoins courants. Il s'érige comme une solution efficace pour optimiser la communication et l'assistance, garantissant ainsi une expérience fluide et améliorée au sein de l'établissement.

Vers de nouvelles perspectives de numérisation !

La seconde plénière, placée sous le signe du partage d'expériences, a été le théâtre d'interventions riches et variées, proposant une vision holistique de la transformation numérique et de son impact sur la gestion des ressources humaines. Les représentants de la CNAS ont également enrichi ces échanges en partageant l'expérience précieuse de la caisse dans sa transition numérique. Leur témoignage a offert un aperçu concret des défis et des réussites rencontrés dans l'implémentation de nouvelles technologies au sein d'une institution aussi cruciales pour la société.

Le Professeur Mebarka Souakri de l'Université d'Alger 3, accompagné du Docteur Redouane Khelifati, enseignant à l'ENSSEA, a initié les débats en explorant la relation entre la transformation numérique et la culture organisationnelle. Ils ont mis en lumière le rôle crucial des ressources humaines en tant que moteur de changement dans ce contexte. Abbas Laghoub, Business Account Manager chez Pointili, a ensuite soulevé la question

essentielle de la conciliation entre l'outil technologique et l'aspect humain dans la digitalisation des ressources humaines. La séance a aussi accueilli Djallal Bouaballah, conseiller en stratégie de transformation numérique et cybersécurité, qui a offert une perspective sur la transformation numérique en tant que changement de paradigme pour les ressources humaines. La journée s'est clôturée par des échanges dynamiques lors d'un panel consacré aux stratégies RH pour une transformation numérique réussie en entreprise. Un atelier scientifique captivant sur « Le pouvoir de l'équilibre : Intégration intelligente des technologies dans nos structures » a ensuite permis d'approfondir les discussions, offrant des perspectives concrètes pour une intégration efficace des nouvelles technologies dans le tissu organisationnel.

Colloque international de l'ESSS sur la numérisation : quels sont les points à retenir ?

Une série d'ateliers scientifiques thématiques pointus ont animé la seconde journée du colloque, offrant une perspective approfondie sur la transformation numérique et ses multiples facettes. Le premier atelier a scruté à la loupe la « Transformation numérique : État des lieux, expériences des pays et réformes », permettant ainsi une comparaison et une analyse des expériences internationales dans ce domaine. Le second atelier, axé sur « Transformation numérique : Management, organisation des entreprises », a exploré les stratégies et les modèles organisationnels les plus adaptés à l'ère digitale. Tandis que le troisième atelier, consacré à « Transformation numérique : Formation RH, recrutement, apprentissage », a mis l'accent sur l'aspect crucial de la formation et du recrutement dans un environnement en constante évolution. La clôture de ce colloque d'exception s'est effectuée sur un débat éclairé, articulé autour de la transformation numérique. Ce débat a été suivi par la présentation d'une série de recommandations stratégiques pour la mise en œuvre des exigences de gestion des ressources humaines dans le contexte de la transformation numérique. Ces suggestions et ces conseils visent à guider l'application efficace des exigences de gestion des ressources humaines dans le cadre de la transition numérique, offrant ainsi une feuille de route précieuse pour les entreprises et organisations engagées dans cette transformation.

Algérie Télécom lance iBox, une solution de stockage de données

Algérie Télécom a annoncé le lancement d'iBox, une solution de stockage de données conçue pour satisfaire les exigences en matière de gestion des données, indique, lundi, l'entreprise publique dans un communiqué. Cette nouvelle solution de stockage, élaborée par ICOSNET, est « accessible dans l'ensemble du réseau commercial et la boutique en ligne d'Algérie Télécom 'idoomarket-at.dz' », précise la même

source. Disponible sur l'application mobile (Android et iOS) et sur le Web, elle « offre la possibilité de sauvegarder et partager en ligne des fichiers tels que des documents, des photos et des vidéos ».

Cette solution, qui s'adresse à différents profils d'utilisateurs (particuliers et professionnels), propose 3 packs distincts mis à la disposition des utilisateurs, « permettant ainsi le téléchargement

et le partage de fichiers à volonté », ajoute le communiqué. Il s'agit du pack « iBox » offrant 100 Go d'espace de stockage, idéal pour le grand public cherchant à conserver, en toute sécurité, leurs fichiers, du pack « iBox Pro », proposant 500 Go d'espace de stockage pour 5 utilisateurs, adaptée aux utilisateurs nécessitant un stockage supplémentaire pour leurs projets et le pack « iBox Business », d'une capacité

de 1024 Go, pour 10 utilisateurs, spécialement conçu pour répondre aux besoins notamment des entreprises requérant un espace de stockage étendu pour la gestion de leurs données professionnelles.

« Hébergé en Algérie, iBox offre une sécurité et confidentialité optimales des données », affirme Algérie Télécom qui invite les usagers à visiter son site web pour plus d'informations.

GLISSEMENT PARTIEL À LA CORNICHE D'ANNABA

Ouverture d'une enquête

Les autorités de la wilaya d'Annaba ont ordonné l'ouverture d'une enquête pour déterminer les causes du glissement de terrain partiel survenu jeudi soir sur la route de la Corniche de la ville d'Annaba, selon un communiqué de la wilaya publié, vendredi, sur sa page officielle dans un site des réseaux sociaux.

"Le glissement de terrain partiel survenu sur le chemin de wilaya n° 22 à la Corniche de la commune d'Annaba donnant sur la plage Belvédère (El mandar el djamil) a engendré la fermeture partielle du dédoublement sur une distance de 50 mètres linéaires", a précisé la même source, soulignant que "le site du glissement connaît actuellement les travaux d'un projet de réalisation d'un hôtel touristique dont l'autorisation de construction a été délivrée le 10 août 2023.



Selon le même communiqué, le wali Abdelkader Djellaoui, accompagné des responsables concernés, s'est déplacé sur le site du glissement et a ordonné en plus de l'ouverture d'une enquête pour déterminer les responsabilités, la réalisation d'une expertise globale pour réparer la route et char-

ger le propriétaire du projet de réalisation de l'hôtel de prendre en charge les frais des travaux et de déposer une plainte auprès des instances judiciaires concernant les circonstances ayant entraîné la détérioration de ce tronçon de la route de la Corniche. Les autorités de la wilaya d'Annaba

ont présenté leurs excuses quant aux désagréments engendrés par ce glissement qui coïncide avec le début de la saison estivale, affirmant la prise des procédures nécessaires pour la réfection de la route et la reprise d'une circulation fluide sur ce tronçon dans les "meilleurs délais".

TINDOUF

Nécessité d'évaluer les ressources hydriques souterraines de la wilaya

Le ministre de l'Hydraulique, Taha Derbal, a souligné, jeudi à Tindouf, la nécessité d'évaluer les potentialités hydriques souterraines existantes dans la wilaya en vue de satisfaire ses besoins en la matière, à moyen et long termes. "L'évaluation des ressources hydriques souterraines de la wilaya est de mise en vue de couvrir, à moyen et long termes, les besoins en eau aussi bien de la population que des secteurs agricole et industriel", a affirmé M. Derbal lors de l'inspection d'un forage de prospection localisé dans la région de Ghara-Djebilet dans le cadre de sa visite de travail dans la région, en compagnie du ministre de l'Agriculture et du Développement

rural, Youcef Cherfa. Le ministre de l'Hydraulique a convié, sur le site du projet de forage, faisant partie des six opérations similaires décidées par le président de la République, Abdelmadjid Tebboune, lors de sa visite dans la région, les responsables de réalisation, en l'occurrence l'Entreprise nationale des hydrocarbures, Sonatrach, et l'Agence nationale des ressources hydrauliques (ANRH), de déployer davantage d'efforts pour atteindre des résultats positifs susceptibles d'en faire un levier à d'autres projets stratégiques dans la région. Il a, à ce titre, appelé à impliquer les académiciens et chercheurs pour trouver les solutions appropriées

à l'effet de renforcer les capacités hydriques de la région, mettant à profit les résultats des études et expériences géophysiques menées dans la région. L'on relève, dans ce cadre, que les travaux de prospection ont permis jusqu'ici de forer à une profondeur de 770 m, en vue d'atteindre des résultats et données fiables sur l'existence d'eau souterraine, ont expliqué les responsables du projet.

Le ministre de l'Hydraulique a, lors de sa tournée, procédé au niveau de la région de Hassi-Abdallah à la mise en service du nouveau complexe de pompage. Après avoir suivi un exposé sur le système d'alimentation en eau potable de la zone d'activités, vaste de 105

hectares, M. Derbal a également procédé à la pose, au niveau de la cité El-Hikma, ville de Tindouf, de la première pierre de réalisation d'un château d'eau aérien d'une capacité de stockage de 1.000 m3.

Sur site, des explications sur le fonctionnement de la station de déminéralisation et le projet de son extension de 15.000 m3 à 20.000 m3, dans un délai de 20 mois, ont été fournies au ministre de l'Hydraulique qui supervisera, par la suite en compagnie de M. Cherfa, la cérémonie de la mise en service de l'électrification de 199 exploitations agricoles et l'ouverture d'une exposition des produits agricoles.

TÉBESSA

Baddari inaugure un nouveau pôle universitaire à Boulhaf Dir

Le ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique, Kamel Baddari, a présidé, jeudi, dans la commune de Boulhaf Dir (wilaya de Tébéssa) la cérémonie d'inauguration du nouveau pôle universitaire chahid Drid-Abdelmadjid.

Dans une déclaration à la presse en marge de sa visite de travail dans cette wilaya en compagnie du ministre des Travaux publics et des infrastructures de nase, Lakhdar Rekhroukh, M. Baddari a affirmé que cette nouvelle structure universitaire "permettra aux étudiants de mener leurs cursus et recherches scientifiques dans de meilleures conditions, de sorte à former des chercheurs et étudiants innovants qui adhèrent à la vie scientifique et

contribueront au processus de développement de cette wilaya frontalière, étroitement lié au secteur de l'enseignement supérieur".

Il a ajouté que l'inauguration de cette structure dotée des commodités nécessaires s'inscrit dans le cadre du programme de travail du Gouvernement 2021-2024 visant à consolider les capacités d'accueil des étudiants et leur offrir les services nécessaires. "L'université de Tébéssa a réalisé ses objectifs opérationnels en rapport avec le programme du président de la République et son 41e engagement visant à faire de l'université un cadre d'enseignement, de développement et d'innovation", a affirmé M. Baddari soulignant que

"tous les objectifs ont été atteints avec succès dans le domaine de l'enseignement supérieur, de la recherche scientifique, de l'entrepreneuriat et de l'innovation". Selon les explications données sur place par le directeur local des équipements publics, Brahim Baouta, en présence du wali, Saïd Khalil, ce nouveau pôle érigé sur une superficie de 45 hectares pour une enveloppe de plus de 4 milliards DA offre 8.000 places pédagogiques réparties sur les deux facultés des lettres et des langues et des sciences humaines et sociales ainsi que l'Institut des activités sportives et physiques. Le pôle dispose de 16 amphithéâtres, 95 salles, une bibliothèque, un pavillon administratif et

200 bureaux pour enseignants et espaces pour clubs scientifiques, selon le même responsable. Lors de ses discussions avec des étudiants en marge de l'exposition tenue au nouveau pôle sur les start-up et les projets innovants, le ministre a appelé à diffuser la culture de l'entrepreneuriat dans les milieux étudiants et à les soutenir dans leurs recherches scientifiques, les exhortant à concrétiser leurs projets, notamment ceux ayant obtenu des brevets d'invention et le label de projet innovant. Il a également exhorté les autorités locales à mettre en place un environnement favorable à l'accompagnement des étudiants lors des diverses phases de concrétisation de leurs projets.

COOPÉRATION ÉNERGÉTIQUE

Accord sur l'installation d'un groupe de travail algéro-polonais

Le ministre des Affaires étrangères et de la Communauté nationale à l'étranger, Ahmed Attaf, a salué, vendredi depuis Varsovie, le saut qualitatif enregistré récemment dans les échanges commerciaux entre l'Algérie et la Pologne, annonçant qu'il a été convenu de l'installation d'un groupe de travail conjoint chargé de définir les modalités de coopération et de partenariat dans le domaine de l'énergie.

Dans une déclaration à la presse à l'issue d'une séance de travail avec son homologue polonais, Radoslaw Sikorski, à Varsovie (Pologne), dans le cadre de sa visite officielle dans ce pays, chargé par le président de la République, Abdelmadjid Tebboune, le ministre a déclaré que les entretiens entre les deux parties avaient abouti à "des conclusions significatives et des accords constructifs qui confirment la volonté commune des deux pays de valoriser les perspectives prometteuses de renforcement des relations historiques et enracinées entre les deux pays amis".

M. Attaf a indiqué que les entretiens ont porté sur les voies et moyens de donner une nouvelle dynamique aux relations historiques entre les deux pays, qui soient à la hauteur de leurs capacités, notamment à la lumière des résultats remarquables réalisés par l'Algérie dans le domaine économique, à la faveur de l'approche de réforme et de renouveau instaurée par le président de la République, Abdelmadjid Tebboune.

Cette approche, poursuit le ministre,

"a permis la réhabilitation de nombreux secteurs vitaux et l'activation de leur rôle dans la création de la richesse nationale, que ce soit dans l'agriculture, notamment l'agriculture saharienne, l'industrie dans ses différentes branches, les ressources minières importantes dont dispose l'Algérie ou des énergies renouvelables et propres, notamment l'hydrogène vert, à même d'ouvrir grande la voie aux opportunités de coopération et de partenariat entre les deux pays". M. Attaf a salué le "saut qualitatif enregistré dans les échanges commerciaux entre les deux pays", ainsi que "la dynamique positive dans les échanges entre les opérateurs économiques algériens et polonais", ajoutant que cette dynamique "s'est manifestée par l'activation du Conseil d'affaires algéro-polonais en mai dernier, l'échange de visites entre les hommes d'affaires des deux parties et l'organisation de trois forums économiques conjoints au cours de la période 2023-2024". Après s'être félicité de cette dynamique, le ministre a formé le vœu de la voir "se renforcer et être couronnée par l'établissement de projets d'investissement mutuellement bénéfiques", ajoutant que "les gouvernements de nos deux pays poursuivront le travail d'accompagnement et de soutien à ces démarches, tout en œuvrant à réunir les conditions et les éléments de réussite de ce partenariat prometteur". Pour ce faire, "il a été convenu, vendredi, de programmer la 1re session de la Commission intergouvernementale algéro-polonaise de coopération économique, commerciale, scientifique et technique, créée en vertu de l'accord signé en 2017", de "consolider et de moderniser le cadre juridique de coopération bilatérale, à travers trois étapes importantes qui englobent le parachèvement des négociations autour des projets d'accords soumis actuellement à l'appréciation des deux parties dans les

domaines de l'agriculture, de l'enseignement supérieur, de la recherche scientifique et des sports et d'actualiser d'anciens accords qui ne conviennent plus au contexte actuel des relations bilatérales et aux changements radicaux qu'ont connus les deux pays", a-t-il ajouté.

Il a été, enfin, convenu de proposer les projets de nouveaux accords qui intéressent les axes nouveaux, à l'instar de l'Intelligence artificielle (IA), l'environnement, le climat, les énergies renouvelables, la cyber-sécurité et d'autres sujets qui figurent au cœur des intérêts et des priorités des deux pays à l'étape actuelle".

Quant aux dossiers politiques, les deux parties ont échangé les vues sur le développement de la situation dans leurs environnements régionaux respectifs instables, ainsi que sur les développements inhérents à la cause palestinienne, face à l'agression sioniste continue contre la bande de Ghaza, en proie à des actes de destruction et de déplacement forcé du peuple palestinien, dans l'impunité la plus totale. M. Attaf a, en outre, saisi cette opportunité pour saluer la position honorable de la République de Pologne vis-à-vis de cette agression et de la cause palestinienne dans son ensemble, notamment la constance de sa position de reconnaissance diplomatique de l'Etat palestinien, ainsi que son vote récent au profit de la résolution de l'Assemblée générale (AG), relative à l'admission de la Palestine comme Etat membre de plein droit à l'Onu.

En conclusion, la rencontre a été une occasion pour M. Attaf de féliciter le ministre polonais, à l'avance, pour la présidence prochaine par son pays du Conseil de l'Union européenne, à partir de l'année prochaine, ainsi que pour procéder à un échange de vues sur le partenariat entre l'Algérie et cet ensemble qui dure depuis près de deux décennies.

FIA

Aoun exhorte les entreprises nationales à préserver la qualité du produit et des prix

Le ministre de l'Industrie et de la Production pharmaceutique, Ali Aoun, a effectué une visite à la Foire internationale d'Alger (FIA), qui se tient au Palais des expositions (Alger) où il a exhorté les entreprises nationales publiques et privées participant à cet événement économique important à préserver la qualité du produit et des prix, indique un communiqué du ministère.

Lors de cette visite effectuée jeudi soir, en compagnie du président du Conseil du renouveau économique algérien (CREA), Kamel Moula, le

ministre a sillonné les stands de la foire et écouté les explications fournies par les directeurs des entreprises publiques et privées, ajoute la même source. Aoun a souligné "la nécessité de préserver la qualité des produits et des prix", et a donné des orientations aux différentes entreprises pour "intensifier et diversifier la production en relevant le taux d'intégration dans les différentes industries".

Dans le même sillage, le ministre a affirmé que les produits des projets d'investissement "doivent être orientés vers l'exportation, conformément

aux instructions du président de la République". Aoun a également révélé que le secteur industriel connaît "un bond remarquable", après avoir enregistré une nette évolution dans de nombreux domaines contribuant à la diversification de l'économie nationale, appelant à "la production de matières premières permettant d'atteindre un taux de production élevé dans les différentes industries". La 55e édition de la FIA a connu la participation de près de 700 exposants nationaux et étrangers représentant 32 pays.

ALGÉRIE-OCDE

Signature d'une convention multilatérale portant sur la lutte contre l'évasion fiscale

Une convention multilatérale pour la mise en œuvre des mesures relatives aux conventions fiscales pour prévenir l'érosion de la base d'imposition et le transfert de bénéfices "Instrument Multilatéral BEPS" a été signée, jeudi, par le ministre des Finances, Laaziz Faïd, au siège de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), à Paris, a indiqué un communiqué du ministère.

Cette convention a été signée par M. Faïd, en présence du secrétaire général adjoint de l'OCDE, Mme Fabrizia Lapecorella, et de la directrice générale des Impôts, Mme Amel Abdellatif, a précisé la même source.

Cette convention a pour objectif "de lutter efficacement contre les pratiques d'évasions fiscales internationales, mises en place notamment par les entreprises multinationales par le biais de l'utilisation inappropriée des conventions fiscales", a fait savoir le ministère.

Elle s'applique, "parallèlement, aux conventions fiscales bilatérales conclues par l'Algérie, en modifiant leur mise en œuvre de manière à y insérer certaines mesures, visant à prévenir l'érosion de la base d'imposition et le transfert de bénéfices, sans devoir passer par des procédures, longues et coûteuses, des négociations bilatérales", a ajouté le communiqué.

Le ministère a signalé, également, que cette convention multilatérale a été signée par 32 pays avec lesquels l'Algérie a conclu une convention fiscale bilatérale.

Cette convention multilatérale permettra, selon le communiqué, "à notre pays de renforcer son arsenal juridique de lutte contre la fraude et l'évasion fiscales internationales, en mettant à la disposition de l'administration fiscale, des moyens juridiques supplémentaires lui permettant de faire face, plus efficacement, à certaines pratiques d'évitement fiscal dommageable aux ressources de l'Etat et à son développement durable".

D'autre part, la signature de cette convention marque, aussi, "l'engagement de l'Algérie à améliorer son climat des affaires, dans la mesure où elle contribuera à renforcer la sécurité juridique accordée aux investisseurs en particulier et aux contribuables en général, notamment à travers le renforcement des mécanismes de règlement des différends fiscaux internationaux", a-t-on souligné de même source.

CRIMES COMMIS DANS LA BANDE DE GHAZA

L'Espagne s'engage officiellement devant la CIJ

L'Espagne s'engage officiellement devant la CIJ contre l'entité sioniste pour les crimes commis dans la bande de Ghaza.

Madrid a demandé, récemment, l'adhésion à l'affaire de «génocide» contre l'entité sioniste devant la Cour internationale de justice (CIJ) pour les crimes commis à Ghaza, selon le ministère espagnol des Affaires étrangères dont le communiqué a été repris, samedi, par l'agence de presse palestinienne Wafa.

La diplomatie espagnole explique

La diplomatie espagnole a annoncé qu'elle était intervenue dans l'affaire «conformément à la Convention des Nations unies sur la prévention et la répression du génocide de 1948 et en invoquant l'article 63 du statut de la Cour», a encore rapporté Wafa. L'objectif de la nouvelle action espagnole est de «contribuer au retour de la paix à Ghaza et au Moyen Orient, de mettre fin à la guerre et de promouvoir la solution à deux Etats» qui, selon ledit communiqué, était «la seule garantie de coexistence pacifique et sûre pour les Palestiniens et les sionistes».

Agression sioniste génocidaire

Le 7 octobre 2023, l'armée d'occupation sioniste a lancé une agression génocidaire contre la bande palestinienne de Ghaza. Les pires atrocités y sont encore commises devant un étrange silence des alliés de l'entité sioniste qui prétendent défendre les droits humains. Néanmoins, des voix libres se sont élevées et des procédures ont été entamées, devant différentes instances, sans que cela soit suffisant

PRÉSIDENTIELLE EN IRAN Pezeshkian et Jalili en second tour

Les électeurs iraniens ont commencé à voter, hier, pour élire le président de la République, qui succédera à Ebrahim Raïssi, tué dans un crash d'hélicoptère le 19 mai dernier.

Le ministre de l'Intérieur iranien, Ahmad Vahidi, a déclaré à la télévision officielle que les Iraniens se sont rendus aux urnes massivement. Pas moins de 61 millions d'électeurs ont été invités à se rendre aux bureaux de vote répartis dans 58 640 centres de vote à travers le pays. Si aucun de ces candidats en lice n'obtient la majorité absolue des voix, un second tour aura lieu le 5 juillet. Ce qui s'est produit une seule fois, en 2005, depuis l'institution de la République islamique en 1979. Les bulletins de vote dépouillés ont donné, selon les résultats livrés par le ministère de l'Intérieur, un taux de participation de l'ordre de 40%. Le député réformateur Massoud Pezeshkian a recueilli 10 415 991 suffrages exprimés et l'ultraconservateur Saïd Jalili, 9 447 298 voix des électeurs. Les deux candidats s'affrontent au deuxième tour de l'élection présidentielle.

R. I. / Agences



d'obliger l'entité sioniste à mettre fin à son offensive qui a fait plus de 124.000 victimes palestiniennes, entre martyrs et blessés, pour la plupart des enfants et des femmes. L'agression a également causé la disparition de plus de 10.000 Palestiniens dans un contexte de destruction massive. Par ailleurs, la famine a coûté la vie à des dizaines d'enfants notamment au nord de l'enclave assiégée.

L'Afrique du Sud, première à interpeler la CIJ

Dans le cadre des initiatives visant à mettre fin à la barbarie sioniste dans l'enclave palestinienne, l'Afrique du Sud a intenté, le 29 décembre 2023, des poursuites con-

tre l'occupation devant la CIJ, invoquant son implication dans le «génocide» contre les citoyens de Ghaza. Pretoria a soumis à la Cour un dossier de 84 pages, rassemblant des preuves du meurtre par l'entité sioniste de milliers de citoyens dans l'enclave et créant des conditions «propices à la destruction physique», ce qui constitue un crime de «génocide» contre eux.

La CIJ prend des mesures

En janvier 2024, la CIJ a demandé à l'entité sioniste de «faire tout ce qui est en son pouvoir pour prévenir tout acte de génocide et permettre l'entrée de l'aide humanitaire dans la bande de Ghaza».

De nouveau saisie par l'Afrique du Sud, la

Cour a ordonné, le 24 mai, à l'entité sioniste de stopper «immédiatement» son agression militaire à Rafah, à l'extrême Sud de l'enclave.

Plusieurs pays s'engagent dans la démarche devant la CIJ

Plusieurs pays se sont engagés dans cette démarche ou annoncé leur intention de se joindre à l'initiative sud-africaine. Dans ce sillage, le ministre espagnol des Affaires étrangères, José Manuel Albares, a récemment expliqué que par cette décision, Madrid œuvre «à soutenir la Cour dans l'application de mesures conservatoires, en particulier en ce qui concerne la cessation des opérations militaires à Rafah pour que la paix revienne, la levée des obstacles à l'entrée de l'aide humanitaire et l'arrêt de la destruction des infrastructures civiles.» L'Espagne, ainsi que d'autres pays européens, ont également reconnu l'État de Palestine pour relancer le processus de paix conformément à la légalité internationale.

R. I. / Agences

Le bilan s'élève à 37.834 martyrs

«Le bilan des agressions génocidaires sionistes contre la bande de Ghaza est passé à 37.834 martyrs et 86.858 blessés, dont une majorité de femmes et d'enfants depuis le 7 octobre dernier», ont indiqué hier les autorités palestiniennes de la santé.

Selon la même source, au moins 40 Palestiniens sont tombés en martyrs et 224 ont été blessés au cours des dernières 24 heures dans des attaques menées par les forces d'occupation contre l'enclave palestinienne, tandis que des milliers d'autres victimes palestiniennes se trouvaient encore sous les décombres et sur les routes.

Depuis le 7 octobre 2023, l'armée sioniste mène une agression sauvage contre l'enclave palestinienne, entraînant des destructions massives d'infrastructures, en plus d'une catastrophe humanitaire sans précédent.

R. I. / Agences

PRÉSIDENTIELLE EN MAURITANIE

Plus de 1,9 million d'électeurs appelés aux urnes

Plus de 1,9 million d'électeurs mauritaniens se rendront aux urnes, ce samedi, pour choisir leur président. La campagne électorale s'est achevée jeudi soir.

Les sept candidats en lice ont organisé des fêtes de clôture de leurs campagnes dans la capitale Nouakchott et dans d'autres villes. Le président sortant, Mohamed Ould Cheikh El Ghazouani, candidat à un second mandat, a affirmé, dans un discours à ses partisans, à Nouakchott, que la sécurité «sera sa priorité absolue» s'il est réélu, ajoutant : «votre armée est capable de vous sécuriser et de préserver le domaine territorial national». El Ghazouani a souligné que les Mauritaniens des villes et des zones rurales «sont préoccupés par la sécurité,

une préoccupation qui découle en partie de leur compréhension de la situation du pays dans la région», faisant référence aux conditions turbulentes dans la région africaine du Sahel. Le candidat du parti «Rassemblement national pour la réforme et le développement» et leader de l'opposition, Hammadi Sidi El Mokhtar, le militant des droits de l'homme et candidat de l'opposition, Biram Dah Abeid, le député de l'opposition El-Eid Ould Mohamedne, le médecin de l'opposition Otoma Antoine SuleimanSoumaré, ainsi que l'homme politique Mamadou Boukaré, sont candidats à la présidence et l'inspecteur des finances Muhammad Lemine El Murtaji El Wafi.

R. I. / Agences

TUNISIE

Le gendre de l'ancien président Zine El-Abidine Ben Ali sous mandat de dépôt

Slim Chiboub, gendre de l'ancien président Zine El Abidine Ben Ali et ancien président de l'Espérance Sportive de tunis, a été arrêté puis placé en détention préventive, a confirmé, ce jeudi 27 juin 2024, la porte-parole du Pôle antiterroriste, Hanen Gaddes.

Slim Chiboub est accusé d'avoir touché des pots de vin de la part d'entreprises installées à l'étranger entre 1991 et 1994. Il a été poursuivi dans plusieurs affaires de corruption. Il a été condamné à six ans de prison et 30 millions de dinars d'amende en mai 2023 pour «blanchiment d'argent» et transgression du code de changes. Il a été épinglé, une nouvelle fois par les enquêteurs des services de sécurité. Présenté devant le Pôle judiciaire antiterroriste, il a été placé sous mandat de dépôt.

R. I. / Agences

La FAF relance l'EN A'

La FAF (Fédération algérienne de football) a annoncé, jeudi, sa décision de relancer l'EN A', composée de joueurs locaux.

« Le Bureau fédéral de la FAF a pris la décision de relancer l'équipe nationale A' en perspective des échéances internationales », indique l'instance fédérale dans un communiqué publié sur son site officiel. La décision a été prise au cours de la réunion ordinaire du Bureau fédéral, élargie aux ligues nationales, tenue le mercredi 26 juin sous la présidence du patron la FAF, Walid Sadi, au Centre technique National (CTN) de Sidi Moussa.

La dernière échéance de l'équipe nationale A', composée de joueurs locaux, remonte au Championnat d'Afrique des nations CHAN-2022 (reporté à 2023), disputé en Algérie du 13 janvier au 4 février 2023. Les « Verts » locaux avaient atteint la finale, perdue face au Sénégal (0-0, aux t.a.b : 4-5), au stade



Nelson-Mandela de Baraki. A l'issue de cette compétition, l'ancien sélectionneur des A' Madjid Bougherra, a quitté son poste pour rejoindre le club qatari d'Al-Markhiya SC, avec lequel il a échoué à le mener vers le maintien parmi l'élite. Il a été remercié à l'issue de la saison 2023-2024.

Le coup d'envoi de la finale de la Coupe d'Algérie décalé à 17h

Le coup d'envoi de finale de la Coupe d'Algérie de football 2024, opposant le MC Alger au le CR Belouizdad, a été décalé d'une heure, soit à 17h00, le vendredi 5 juillet au stade olympique du 5-juillet 1962.

L'ouverture des portes du stade 5-juillet 1962, pour le grand public, fixée initialement à 10h00, a été également décalée à 11h00, a annoncé la Fédération algérienne de football (FAF), jeudi dans un communiqué publié sur son site officiel. » Par ailleurs, la vente des billets pour cette finale se fera le 02 juillet 2024 au niveau des guichets du stade 5-Juillet 1962 pour les supporters du MCA, et au niveau des guichets du stade 20-août 1955 de Belouizdad pour les supporters du CRB », ajoute le communiqué.

Pour rappel, 40.000 billets ont été réservés pour la finale de la Coupe d'Algérie. « 20.000 tickets seront réservés pour chaque finaliste. Le prix du ticket est fixé à 500 dinars », avait annoncé mercredi la FAF.

Lancement d'un programme d'arbitres jeunes talents

La Fédération algérienne de football (FAF), a annoncé, le lancement d'un programme jeunes talents au niveau des régions pour « le rajeunissement du corps arbitral et la préparation d'une relève de l'arbitrage algérien ».

La décision a été prise au cours de la réunion du Bureau fédéral de la FAF, élargie aux ligues nationales, tenue mercredi sous la présidence du président de la FAF, Walid Sadi, au Centre technique National (CTN) de Sidi Moussa. « Le Bureau fédéral a entendu un exposé présenté par Abid Charef Mehdi (directeur technique national de l'arbitrage-DTNA-, NDLR), sur l'évaluation de l'arbitrage au titre de la saison 2023-2024.

Au vu du constat de situation en début de saison, un programme conforme aux directives de la Fédération internatio-

nale (FIFA) a été mis en place, tant en matière d'enseignement des lois du jeu, qu'organisationnel au profit des arbitres d'Elites, ainsi que le lancement du programme jeunes talents au niveau des régions pour le rajeunissement du corps arbitral et la préparation d'une

relève de l'arbitrage algérien », explique la même source.

Par ailleurs, « le Bureau fédéral a pris toutes les dispositions pour l'acquisition et la mise en place du système d'assistance referee 4 VAR (assistance vidéo à l'arbitrage), dans le cadre du

programme FIFA/ Forward, ainsi qu'un programme de formation des arbitres qui sera mis en place incessamment. » La VAR sera introduite en championnat de Ligue 1 Mobilis dès la saison 2024-2025.

D'autres décisions ont été prises par le Bureau fédéral dans le volet arbitrage : la désignation de Lamine Benaïssa en qualité de responsable de la formation au niveau de la DTNA, et la levée des suspensions des arbitres à titre d'apurement des situation de la saison 2023-2024.

Enfin, « le Bureau fédéral félicite l'arbitre assistant Feriel Ouahab, retenue pour la Coupe du Monde féminine 2024 des moins de 20 (U20), prévue en Colombie et lui souhaite plein succès pour représenter l'arbitrage féminin. »



Reprise de la Ligue 1 Mobilis le 14 septembre

La reprise est fixée au 14 septembre pour le championnat de Ligue 1 Mobilis de football.

Le coup d'envoi de la saison 2024-2025 du championnat de Ligue 1 Mobilis de football, sera donné le samedi 14 septembre prochain, avec le déroulement de la 1re journée, selon le calendrier de la saison prochaine,

dévoilé jeudi par la Fédération algérienne (FAF) sur son site officiel. La 2e journée de la compétition se jouera une semaine plus tard, soit le samedi 21 septembre, selon la même source. La 15e et dernière journée de la phase aller est fixée, quant à elle, aux vendredi 27 et samedi 28 décembre. Le championnat observera une trêve hivernale du 19

janvier au 1er février. La 30e et dernière journée est programmée le samedi 31 mai 2025. Concernant la Coupe d'Algérie, les 1/32es de finale de l'épreuve populaire, qui verront l'entrée en lice des clubs de l'élite, sont programmés les vendredi 20 et samedi 21 décembre. Enfin, la Super-coupe d'Algérie 2023-2024 se jouera le ven-

dredi 17 janvier ou le samedi 18 janvier 2025. Pour rappel, le titre de champion de la saison 2023-2024 est revenu au MC Alger, sacré pour la 8e fois de son histoire. Le « Doyen » vise désormais le doublé, puisqu'il animera la finale de la 57e édition face au CR Belouizdad, le vendredi 5 juillet au stade olympique du 5-juillet 1962 (17h00).

MEURTRES AU PARADIS
L'ANGE GARDIEN



20h15

TMC

Un prisonnier, Leon Hamilton, est confié à l'inspecteur Poole. Accusé de fraudes et de détournements de fonds, il doit purger sa peine à la prison de Sainte-Marie. Lors du transfert en bateau, Hamilton, qui est pourtant menotté à Poole, est poignardé dans le dos. L'inspecteur, humilié, fait de cette enquête une affaire personnelle. Camille Bordey accepte de lui laisser une chance afin d'élucider ce crime. et de laver son honneur.
Cette enquête, énigmatique à souhait, tient bien en haleine et l'humour est bien dosé.

HANDBALL, UNE HISTOIRE
DE FAMILLES



20h09

CANAL+

Emmenée par son capitaine Olivier Girault, l'équipe de France endosse le statut de favorite pour les jeux Olympiques de 2008 organisés à Pékin. Les joueurs français se sont donné le surnom "Les experts". Après avoir éliminé la Croatie, tenante du titre en demi-finale, les Bleus décrochent leur première médaille d'or olympique après avoir défait en finale l'Islande (28-23). Nikola Karabatic termine meilleur buteur de la sélection avec 37 buts. En janvier 2009, les Tricolores s'envolent pour la Croatie, pays hôte des championnats du monde. Ils réalisent un parcours quasi parfait...

LES BRONZÉS 3 :
AMIS POUR LA VIE



20h10

TF1

Près de trente ans ont passé depuis la Côte d'Ivoire et Val-d'Isère. Nathalie et Bernard sont toujours aussi avares, Jérôme est ruiné, Gigi a trouvé l'amour et Jean-Claude a fait fortune aux Etats-Unis. Depuis quelques étés, ils ont pris l'habitude d'aller se reposer en Sardaigne, dans le luxueux hôtel dont leur ami Popeye est le gérant. L'établissement appartient à sa femme, qui ne se réjouit pas de leur arrivée.
Loin du charme des deux premiers volets, ce troisième opus manque de verve et d'originalité. Reste des personnages très attachants.

THE GOOD CRIMINAL



19h50

TFX

Tom, un légendaire voleur de banque décide de se ranger et passe un deal, contre son immunité, avec le FBI qui n'a jamais réussi à lui mettre la main dessus. Il réalise vite que les Fédéraux ont un autre plan en tête : partager son butin et le faire accuser d'un meurtre. Pris au piège, pourchassé par la police et le FBI, il décide de reprendre les choses en main et se lance dans une vengeance explosive.
Première collaboration entre Mark Williams et Liam Neeson (ils se sont depuis retrouvés pour le décevant Blacklight), The Good Criminal ne surprendra pas les amateurs de thrillers d'action...



LA SELECTION
DE MIDI LIBRE

UN POISSON NOMMÉ
WANDA



20h00

arte

La belle Wanda, assistée de Ken le bégayeur et d'Otto son stupide amant, ont réussi un joli hold up grâce à George, dit le cerveau. Mais celui-ci, trop vite dénoncé par Wanda, moisit en prison, avec le secret de la cachette du butin. Wanda se met alors en quête de séduire Archie, un avocat coincé, pour qu'il obtienne la libération de George.
Une distribution formidable et un humour délicieusement amoral pour une œuvre culte, aussi désopilante qu'irrésistible.

L'ODYSSÉE DES JEUX
OLYMPIQUES



20h00

5

Porté par l'idéal de Pierre de Coubertin, les Jeux olympiques d'été ont parcouru un long chemin depuis 1896. Cette histoire, semée de moments de sport légendaires, se raconte à travers ses acteurs les plus marquants : les exploits de Micheline Ostermeyer, symbole de la prise d'importance des femmes, la victoire de Jesse Owens contre l'Allemagne nazie ou encore la domination de Usain Bolt comme preuve de l'ouverture des Jeux au monde entier. Au-delà de la beauté du sport, ingérence politique, corruption et dopage racontent aussi l'évolution du monde depuis plus d'un siècle.

J'IRAI DORMIR CHEZ VOUS
INDONÉSIE



20h10

RMC
STORY

Antoine de Maximy se rend à Bali. Le globe-trotteur fait une entrée remarquée dans le marché de Baturiti. L'ambiance est excellente, au point qu'un groupe de marchandes l'invite à prendre un café et lui offre l'hospitalité pour la nuit. Le voyage se poursuit à Surabaya, où il rencontre Stefan, un jeune businessman qui l'accueille chez lui. C'est en Papouasie Occidentale que l'aventure continue. Au bord de la route, Antoine fait une formidable rencontre qui l'emmène chez des habitants dont il va découvrir le mode de vie, leurs chants et leurs coutumes.

LES PETITS MEURTRES
D'AGATHA CHRISTIE



20h05

Chérie
25

Sacha Poliakov, une jeune femme de 20 ans, s'évade de l'hôpital psychiatrique de Douai, dans le Nord. Elle trouve refuge dans une grande maison isolée, où des bribes de souvenirs l'assaillent. Sacha a la vision d'une femme vêtue d'une robe rouge qui est morte au pied de l'escalier. Elle réalise peu après qu'il s'agit de la demeure de son enfance. Le lendemain, le corps sans vie d'une inconnue est découvert dans les environs. Le commissaire Larosière et son équipe vont devoir dénouer les fils de cette étrange affaire...

Web : www.lemidi-dz.com
MIDI
Quotidien national d'information

Gérant : Reda Mehigueni
e-mail : publicite@lemidi-dz.com

Rédactrice en chef :
Kahina Hammoudi
e-mail : redaction@lemidi-dz.com

Standard : 021.66.22.65
Rédaction : Tél-Fax : 021.66.22.65
Publicité : Tél-Fax : 021.66.22.65
publicite@lemidi-dz.com
Pour vos publicités s'adresser à l'ANEP
01, Avenue Pasteur, Alger
Tél : 020.05.20.91 / 020.05.10.42
Fax : 020.05.11.48 / 020.05.13.45 / 020.05.13.77
Email : agence.regie@anep.com.dz
programmation.regie@anep.com.dz
agence.oran@anep.com.dz
agence.annaba@anep.com.dz
agence.ouargla@anep.com.dz
agence.constantine@anep.com.dz

Impression :
Centre : SIA Diffusion : Midi Libre

EUURL Midi Libre
au capital social de 12.000.000 DA
Compte Bancaire :
SGA Bouzaréah : 021000071130000214 clé 16
Adresse : Maison de la presse 1^{er} Mai Alger.

La reproduction de tout article est interdite sans l'accord de la rédaction. Les manuscrits, photographies ou tout autre document et illustration, adressés ou remis à la rédaction ne seront pas rendus et ne feront l'objet d'aucune réclamation.

Fadjr	03:34
Dohr	12:52
Asr	16:41
Maghreb	20:09
Icha	21:54

LÉGISLATIVES 2024

LA FRANCE À LA CROISÉE DES CHEMINS !

L'heure du choix a sonné pour les électeurs des législatives anticipées en France, provoquées par la dissolution de l'Assemblée nationale le 9 juin par Emmanuel Macron.

PAR IDIR AMMOUR

Trois blocs seront les vedettes de ce rendez-vous électoral. Il s'agit du Rassemblement national, du Nouveau Front populaire, qui rassemble la plupart des formations de gauche, et les candidats de l'ex-majorité présidentielle, rassemblés sous la bannière « Ensemble ». Depuis, les résultats des élections européennes de 9 juin dernier, donnant le Rassemblement national grand gagnant du scrutin avec 31 % des voix, les Français surtout, cette majorité silencieuse ont vécu le lendemain de ces élections européennes comme un coup de massue sur leurs têtes.

Face à la sidération de ces derniers rebondissements, et à l'incertitude des prochains événements, l'anxiété et la peur se sont invitées chez eux. Et depuis, la France est de plus en plus en ébullition ! Un climat inquiétant de violence, voire de haine où tous les coups sont permis. Les masques tombent les uns après les autres, mais où surtout les pressions les plus contraires à l'exercice d'une saine démocratie semblent désormais admissibles. Voudrait-on conduire le pays de Molière sur le chemin sans issue de la guerre civile



dont on observe déjà les prémices dans les violences de rues récentes qu'on ne s'y prendrait pas autrement ?

C'est le cas de ces racistes et leurs relais d'opinion, qui jouent un jeu dangereux en alimentant cette montée en puissance des tensions et de la haine au lieu de se concentrer sur les débats de fond, les seuls qui soient légitimes.

En effet, les médias de la haine, soutenus par leurs sbires ne font que pousser le bouchon à fond. À qui profite tout ce désordre ? Une question qui revient sur toutes les lèvres, en voyant tous ces jour-

nalistes de service qui jouent dangereusement des allumettes dans un paysage singulièrement abîmé par des incendies encore récents. Sciemment pour ceux qui ont fait le choix d'agiter les fantasmes les plus délétères et de dévoyer les sujets les plus graves. Et ce, afin d'arriver au pouvoir autrement que par le passage aux urnes, bêtement pour les autres qui n'ont pas conscience de la folie de cette complaisance avec des jeux discutables. Sachant que les discours de haine n'ont qu'un but : nier l'existence morale de l'Autre en portant atteinte à sa dignité

humaine. En ce sens, les discours de haine sont une volonté manifeste de récuser la richesse de la diversité culturelle, l'aspiration à vivre ensemble et de nier également les valeurs de la démocratie, y compris de la liberté d'expression dans le respect de la pluralité des opinions et des appartenances que les instruments internationaux promeuvent et défendent.

Force est de constater que c'est en usurpant la liberté d'expression que les tenants des discours de haine tentent de légitimer leurs propos et cherchent à les imposer. Alors que faire pour arrêter cette hémorragie ?

La société civile doit s'unir sur les valeurs de la république dont le slogan n'est autre que : « Liberté, Égalité, Fraternité ». Pour cela, organisations syndicales jusqu'à celle de la magistrature (!), corps de fonctionnaires, diplomates, enseignants, professionnels de la santé, presse écrite, sportifs, artistes, tout le monde y va de sa dénonciation du RN comme incarnation du mal absolu.

Tous les voyants sont au rouge dans ce climat politique déplorable et les prédicateurs d'apocalypse, si tel ou tel bloc en dehors de celui qui est responsable du mauvais état actuel du pays remporte les législatives, ne se rendent même plus compte que le chaos est déjà bien installé dans les esprits et dans les faits.

I. A.

INTERNET

GOOGLE TRADUCTION LANCE LA LANGUE TAMAZIGHT

Le géant de la technologie Google a récemment fait une annonce retentissante : l'ajout de 110 nouvelles langues à son service de traduction en ligne, Google Traduction, incluant le tamazight. Cette langue berbère, parlée à travers toute l'Afrique du Nord, notamment en Algérie, au Maroc, en Libye et en Égypte, bénéficie désormais d'une visibilité et d'une accessibilité accrues grâce à cette initia-

tive.

En Algérie, le tamazight est une langue profondément enracinée dans la culture et l'histoire du pays. Les différentes régions algériennes parlent des dialectes variés tels que le kabyle en Kabylie, le chaoui dans les Aurès, le mzabi dans le Mزاب et le touareg dans les régions du Tassili, du Hoggar et du Tassili N'Ajjer. Bien que ces dialectes puissent différer, la forme écrite

du tamazight reste généralement compréhensible par tous les locuteurs, utilisant à la fois l'alphabet latin et les caractères tifinagh. La reconnaissance du tamazight en Algérie a été marquée par son officialisation en tant que langue nationale et officielle dans la Constitution de 2016, réaffirmée en 2020. Cette officialisation a été un pas significatif vers la promotion et la préservation de cette langue, qui est désormais enseignée dans les écoles et les universités du pays. Cependant, des efforts restent nécessaires pour sa généralisation et son intégration complète dans le système éducatif national. Au-delà de l'Algérie, le tamazight est également présent dans d'autres pays du Maghreb et du Sahel. Au Maroc, il est principalement parlé dans la région du Rif. En Libye, il est utilisé par les communautés berbères, et en Égypte, il est présent dans l'oasis de Siwa.

L'ajout du tamazight à Google Traduction représente donc une avancée majeure pour les locuteurs de cette langue, leur permettant de se connecter plus facilement avec le reste du monde et de promouvoir leur culture et leur langue.



WILAYA DE MASCARA

Secousse tellurique de 3,8 degrés

«Une secousse tellurique de magnitude 3,8 degrés sur l'échelle de Richter a été enregistrée hier samedi à 9h45 dans la wilaya de Mascara», indique un communiqué du Centre de recherche en astronomie, astrophysique et géophysique (CRAAG).

«L'épicentre de la secousse a été localisé à 9 km au nord-ouest de Bouhanifia», précise la même source.

BMS

Une vague de chaleur sur plusieurs wilayas du Sud

«Une vague de chaleur continuera d'affecter, jusqu'à lundi, plusieurs wilayas du Sud du pays avec des températures caniculaires pouvant atteindre ou dépasser 49 degrés», a indiqué, hier samedi, un bulletin météorologique spécial (BMS) émis par l'Office national de la météorologie. Placée en vigilance «Orange», cette vague de chaleur affecte les wilayas d'Adrar, Timimoune, in Salah, Bordj Badji Mokhtar et Ouargla où le thermomètre peut atteindre ou dépasser 49 degrés. La validité du BMS court de samedi à lundi. «Cette canicule concerne, de dimanche à lundi, les wilayas d'El Oued, Touggourt, El Menia et l'Est de Ghardaïa», précise la même source.